

Question concernant la quantité de liquide qui pourrait être déversée dans une rivière traversée par forage directionnel et l'évaluation des impacts sur les prises d'eau potable

Réponse

1. La question fait référence au cas où une fuite causée par un défaut de corrosion surviendrait sous la rivière Richelieu. Nous avons calculé que le volume total de produit contenu dans la conduite entre les deux vannes de sectionnement serait de 175 m³.
2. La probabilité que le produit atteigne les eaux de la rivière Richelieu est pratiquement nulle, compte tenu de la nature argileuse du sol et du fait que la traversée serait réalisée par forage directionnel à environ 15 mètres sous le lit de la rivière. Le produit déversé ne pourrait migrer au travers de l'argile et devrait suivre le profil de la conduite. Ainsi la récupération pourrait se faire sans qu'il y ait d'impact sur la rivière.
3. Advenant le scénario peu probable qu'un déversement survienne ailleurs sur les berges de la rivière et que le produit atteigne le cours d'eau, le délai requis pour que des prises d'eau municipales puissent être affectées a été évalué à l'annexe « B » du plan de mesures d'urgence préliminaire inclus dans le Volume 3, Annexe « O » de l'étude d'impact. L'exemple fournit justement un plan d'intervention spécifique à la Rivière Richelieu. Dans cet exemple, on retrouve en page 3-1 les statistiques de débit mensuel de la rivière et aux pages 6-2 et 6-3, on constate que le temps disponible estimé pour intervenir notamment pour les prises d'eau des régies inter-municipales d'aqueduc du Bas-Richelieu, du secteur Tracy, Saint-Joseph et Saint-Roch ainsi que celle de Richelieu-Yamaska varie entre 11 à 30 heures.

Il faut souligner que des plans de mesures d'urgence similaires seront élaborés en collaboration avec les municipalités pour chacun des cours d'eau importants le long du tracé.